

FAITS SAILLANTS STATISTIQUES OFFICIELLES RÉGIME QUÉBÉCOIS D'ASSURANCE PARENTALE

juin 2017

Données pour le mois de juin 2017 :

► En juin 2017, on dénombre 6 056 événements, 6 032 naissances et 24 adoptions, pour lesquels des prestations au Régime québécois d'assurance parentale ont été versées.

► En juin 2017, on dénombre 9 400 nouveaux prestataires ce qui représente une diminution de 67 prestataires (↓0,7%) par rapport à l'année précédente¹.

	juin 2016	juin 2017	Variation annuelle ¹	
			N	%
Régime de base	7 277	7 331	54	↑ 0,7%
Régime particulier	2 190	2 069	(121)	↓ -5,5%
Total	9 467	9 400	(67)	↓ -0,7%

► En juin 2017, les 9 400 nouveaux prestataires admis, se répartissent comme suit :

- 5 142 (54,7%) femmes
- 4 258 (45,3%) hommes

Cumulatif depuis le 1^{er} janvier 2017 :

► Du 1^{er} janvier au 30 juin 2017, l'ISQ estime à 40 500 le nombre de naissances au Québec, 35 260 de ces événements (87,1%)² ont généré des demandes de prestation au Régime québécois d'assurance parentale.

► Du 1^{er} janvier au 30 juin 2017, on compte 35 436 événements pour lesquels un parent a reçu une prestation au Régime québécois d'assurance parentale, presque la totalité soit, 35 260 (99,5%) sont des naissances.

	Comparaison des années 2016 et 2017 pour la période du 1 ^{er} janvier au 30 juin			
	2016	2017	Évènements	
			N	%
Naissances	36 789	35 260	(1 529)	↓ -4,2%
Adoption	201	176	(25)	↓ -12,4%
Total	36 990	35 436	(1 554)	↓ -4,2%

► Du 1^{er} janvier au 30 juin 2017, on compte 60 336 prestataires admis au Régime québécois d'assurance parentale. De ce nombre 46 297 (76,7%) ont opté pour le régime de base, alors que 14 039 (23,3%) ont opté pour le régime particulier.

► Ces 60 336 prestataires admis au Régime québécois d'assurance parentale du 1^{er} janvier au 30 juin 2017 se répartissent comme suit, selon le type de régime et le groupe d'âge :

Groupe d'âge	Régime de base	Régime particulier	Total	
- de 20 ans	203	104	307	0,5%
20 - 24 ans	3 264	1 367	4 631	7,7%
25 - 29 ans	12 959	4 065	17 024	28,2%
30 - 34 ans	16 660	4 373	21 033	34,9%
35 - 39 ans	9 671	2 702	12 373	20,5%
40 - 44 ans	2 759	963	3 722	6,2%
45 ans et +	781	465	1 246	2,1%
Total	46 297	14 039	60 336	100,0%

Cumulatif depuis le 1^{er} janvier 2017 (suite) :

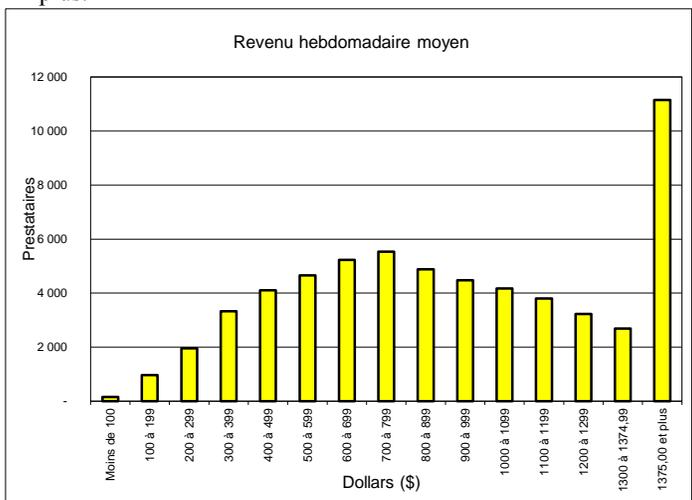
► Un peu plus de la moitié des prestataires se retrouvent dans trois régions du Québec :

- Montréal, avec 14 336 prestataires (23,8%);
- Montérégie, avec 11 267 prestataires (18,7%);
- Capitale-Nationale, avec 5 868 prestataires (9,7%);

► Les travailleurs autonomes et mixtes qui ont eu un enfant (naissance ou adoption) peuvent bénéficier du Régime québécois d'assurance parentale; 5,4 % des nouveaux prestataires de 2017 correspondent à cette catégorie de travailleurs.

	2016	%	2017	%
Salariés	58 987	94,3%	57 072	94,6%
Autonomes	2 211	3,5%	2 037	3,4%
Mixtes	1 372	2,2%	1 227	2,0%
Total	62 570	100,0%	60 336	100,0%

► Du 1^{er} janvier au 30 juin 2017, sur l'ensemble des nouveaux prestataires admis au régime, 49 816 prestataires (82,6%) avaient un revenu hebdomadaire moyen de 500 \$ et plus.



► Du 1^{er} janvier au 30 juin 2017, les prestations hebdomadaires moyennes versées pour chacune des catégories du plan de prestation se répartissent comme suit :

Type de prestation	Prestation moyenne hebdo (\$)
Maternité	521,78
Paternité	630,09
Parentale	493,09
Adoption	617,31

► Le Régime québécois d'assurance parentale prévoit un montant additionnel à verser aux familles à faible revenu si le revenu familial net est inférieur à 25 921 \$. Du 1^{er} janvier au 30 juin 2017, 3 072 (5,1%) nouveaux prestataires ont vu leurs prestations majorées d'un montant hebdomadaire moyen de 38,20 \$.

► Du 1^{er} janvier au 30 juin 2017, le Régime québécois d'assurance parentale a servi 140 508 prestataires.

De ce nombre 111 010 (79,0%) sont sous le régime de base et 29 498 (21,0%) sous le régime particulier.

1 La comparaison avec l'année précédente doit être faite avec réserve. En effet, le versement des prestations du régime débute le dimanche et le nombre de dimanches peut varier à chaque mois.

2 Les naissances multiples comptent pour un seul événement au Régime québécois d'assurance parentale.